

Mesure 2.2 - Le soutien à l'hébergement et à l'offre de service en toutes zones : la labellisation

→ Objectif de la mesure d'aide

L'Agence du tourisme de la Corse souhaite que l'amélioration de l'offre fasse l'objet de procédures normées et certifiées telles que l'exigent les marques et labels suivants :

- L'Ecolabel européen, label officiel de la Commission européenne, est un système volontaire traduisant la qualité environnementale de produits et services. Les critères du référentiel de l'Ecolabel européen pour l'hébergement touristique garantissent une réduction de l'impact environnemental sur l'ensemble de la structure touristique : lingerie, nettoyage, restauration, maintenance, spa, piscine, espaces verts... La labellisation des hébergements touristiques est régie par un cahier des charges comprenant 67 critères dont 22 sont obligatoires et 61 optionnels,
- La marque nationale Tourisme & Handicap incite les professionnels du tourisme gestionnaires à développer une offre touristique adaptée, réellement ouverte à tous en donnant le choix à la personne en situation de handicap (handicap auditif, mental, moteur ou visuel) de partir en autonomie, seule ou en famille,
- La marque nationale « Accueil vélo » est le référentiel de qualité au service des vélotouristes. Il garantit un accueil et des services de qualité le long des itinéraires cyclables pour les cyclistes en itinérance,
- Un Accueil Vélo peut être : un hébergement, un loueur de cycles, un réparateur de cycles, un restaurateur, un Office de Tourisme, un site de visite.

→ Bénéficiaires

- Concernant l'Ecolabel européen : Hôtels classés, hôtellerie de plein air classée, résidences de tourisme classées, meublés classés, chambre d'hôtes,
- Concernant la marque accueil vélo : Hôtels classés, hôtellerie de plein air classée, résidences de tourisme classées, meublés classés, chambre d'hôtes, loueurs et réparateurs de vélos, restaurateurs, Offices de Tourisme, sites touristiques,
- Concernant la marque Tourisme et Handicap : Hôtels classés, hôtellerie de plein air classée, résidences de tourisme classées, meublés classés, chambre d'hôtes, restaurateurs, Offices de Tourisme, sites touristiques, acteurs intervenants dans les activités de loisirs.

→ Conditions d'éligibilité

- Démarches d'obtention des labels et marques Ecolabel Européen, Tourisme & Handicap, Accueil Vélo,
- Etudes et accompagnement à l'obtention des labels et marque,
- Investissements nécessaires à l'obtention des labels et marque.

→ Nature de l'aide

- Etudes et accompagnement : 80% maximum sur une base éligible de 10 000 € maximum.
- Investissements : 50% maximum sur une base éligible de 30 000 € maximum.

2.2 Le soutien à l'hébergement et à l'offre de service en toutes zones



Label Tourisme et Handicap – Ecolabel européen – Marque Accueil Vélo.

- Etudes et accompagnement : 80% d'un maximum de 10 000 €.
- Investissements : 50% de 30 000 € maximum.

Mesure 2.3 - Le soutien à l'hébergement rural avec l'aide directe

L'Agence du Tourisme de la Corse a toujours apporté un soutien privilégié aux territoires ruraux afin d'aider des porteurs de projets à développer une offre d'hébergement là où elle est insuffisante voire, parfois, inexistante.

Cet effort de rééquilibrage de l'offre d'hébergement territoriale se traduit par un soutien à l'hôtellerie professionnelle, aux meublés de tourisme, aux chambres d'hôtes et aux gîtes d'étape.

→ Objectif de la mesure d'aide

— L'hôtellerie rurale

Cette offre d'hébergement se trouve dans un environnement caractérisé par une diversité de paysages vastes et préservés bénéficiant d'une quiétude avec notamment l'absence de pollution sonore.

La capacité réduite des établissements, entre 10 et 20 chambres, permet une prise en charge et un accueil personnalisé de la clientèle avec un accès aux activités de pleine nature qui est souvent immédiat (sentiers de randonnée, canyoning...)

Les faiblesses de cette offre hôtelière résident dans son insuffisance et son caractère vieillissant. Les transmissions d'établissements se font essentiellement en famille, les nouveaux gestionnaires doivent mettre aux normes les structures et les rendre opérationnelles. Le risque de fermeture à moyen terme de certains établissements par manque d'investissement est réel.

Les produits écotouristiques et identitaires représentent un atout incontestable pour ces hébergements ruraux, des initiatives comme la route des sens authentiques ou l'itinéraire cyclotouristique GT20 sont des possibilités non négligeables de développement de leur activité.

— Les meublés de tourisme et chambres d'hôtes

Sur les territoires de l'intérieur, l'offre de meublés de tourisme est très hétérogène et assez bien repartie géographiquement et elle est issue essentiellement de structures réalisées par réhabilitation de bâti ancien, à l'inverse du littoral où prédominent les constructions ex nihilo. Cette offre contribue indirectement à la sauvegarde du patrimoine architectural vernaculaire et à la redynamisation de territoires isolés (Castagniccia, Bozio, Alta Rocca, Cruzini, ...)

L'offre croissante de meublés tire vers le haut le niveau de classement et la qualité des prestations proposées par ces structures. Outre le charme et le cachet que possèdent certaines unités, le meublé de tourisme est privilégié par la clientèle familiale car il offre un degré d'autonomie appréciable et un rapport qualité prix intéressant.

Comparativement aux meublés de tourisme, l'offre de chambres d'hôtes est assez réduite mais vient souvent se substituer à une offre hôtelière déficiente dans certains villages isolés. Elle constitue, souvent pour de jeunes couples et des couples sans enfants, une opportunité unique d'échanger et de partager le quotidien des propriétaires.

— Les gîtes d'étape

Concernant la moyenne montagne, une approche durable du développement touristique doit nous conduire à encourager un rééquilibrage des flux entre l'itinéraire phare mais surfréquenté qu'est le GR20 et la moyenne montagne.